

REGLEMENT INTERIEUR FITNESS CHATEAUROUX

Le règlement intérieur précise les règles de bon fonctionnement de votre salle. Il s'applique à toutes personnes ayant souscrit une adhésion à Fitness Chateauroux ainsi qu'aux personnes effectuant leur(s) séance(s) d'essai. L'entrée et l'utilisation des installations de la salle sont soumises à l'acceptation par les adhérents du présent règlement et de l'autorité des responsables chargés de son exécution.

En cas de non-respect du présent règlement, le personnel de Fitness Chateauroux est habilité à prendre les mesures nécessaires à l'encontre du ou des fautifs et se réserve le droit de leur interdire l'accès à la salle et à l'ensemble des matériels.

Notre mission est de vous offrir un environnement fun, sain et sécurisé pour vos trainings Fitness. Afin d'assurer ces conditions, merci de lire les règles suivantes et gardez-les à l'esprit à chaque fois que vous franchissez la porte.

En TOUTES circonstances, respectez les consignes de votre coach.

Article 1 : Conditions générales

Tout membre doit, pour son adhésion :

- Renseigner et signer le contrat d'abonnement et connaître le présent règlement intérieur ;
- Apporter une autorisation parentale pour les mineurs ;
- Respecter son engagement : être à jour de ses cotisations.

Toute adhésion vaut acceptation des conditions d'inscription en termes de pratique du Fitness (RPM, etc), de discipline et d'assurance. En outre, durant la pratique sportive, si l'abonné ne donne pas toutes les informations concernant sa santé, Fitness Chateauroux ne pourra être tenu pour responsable.

Article 2 : Respect des individus

La politesse : saluez vos coéquipiers ainsi que vos coachs en arrivant et dites au revoir en partant.

RESPECTEZ les athlètes, l'équipe encadrante, le lieu et l'image de la salle Fitness Chateauroux, que ce soit sur place ou sur les réseaux sociaux.

Respectez l'entraînement des autres adhérents et patientez à l'entrée en attendant votre séance.

Dans les vestiaires, ne laissez pas traîner les sacs et vêtements sur les bancs ou au sol, des casiers sont à votre disposition, utilisez-les. Veillez à laisser les douches et sanitaires aussi propres que vous les avez trouvés.

Pensez à récupérer vos serviettes et sous-vêtements dans les douches. Pour des raisons d'hygiène, tous vos biens oubliés et humides finiront à la poubelle.

La nourriture est interdite dans la zone d'entraînement (sauf boissons) ainsi que dans les vestiaires.

Les vestiaires ne font l'objet d'aucune surveillance. L'adhérent reconnaît avoir été informé des risques encourus du fait de placer des objets de valeur dans les vestiaires communs. La salle Fitness Chateauroux ne pourra être tenue responsable en cas de perte ou de vol.

Article 3 : Training

La pratique du Fitness (RPM, etc...) se fait avec une tenue propre et adaptée, ainsi que des chaussures propres pour pouvoir effectuer les mouvements de manière fluide et ne pas vous blesser.

Etre ponctuel. Chaque heure entamée diminuera le temps de votre séance. Après **5mn** de retard, le coach pourra refuser votre accès au cours pour des raisons de respect et de sécurité.

Laissez votre téléphone au vestiaire, il ne vous sera d'aucune utilité pour améliorer vos performances sportives.

Article 4 : Respect du matériel

Si vous saignez, transpirez ou pleurez sur votre équipement : nettoyez-le et rangez-le.

Après le cours, le matériel utilisé avec les sprays désinfectants et serviettes mises à disposition et rangez-les.

Après le cours libérez l'espace pour le cours d'après.

Article 5 : Abonnements, réservation et résiliation

En ce qui concerne les différents abonnements nous proposons des facilités de paiement en 1, 3, 6 ou 12 fois selon la durée de l'engagement. La somme intégrale est due jusqu'au terme du contrat.

Prenez rendez-vous avec un médecin pour faire un bilan complet et nous apporter un certificat de non contre-indication à la pratique du Fitness (RPM, etc...).

Vos séances doivent être prises sur notre plateforme de réservation WODIFY.

La réservation ouvre 7 jours avant le début du Cours.

Chaque rendez-vous pris avec un coach vous engage à être présent et à l'heure car eux le seront, respectez-les. Chaque cours non décommandé **6h** à l'avance sera compté, **5 euros** seront encaissés. En aucun cas vous ne pourrez déplacer une séance à la dernière minute, même avec une bonne excuse...

Article 6 :

La Box se réserve le droit de modifier occasionnellement les heures d'ouverture après avoir informé les adhérents.

Le non-respect d'une des règles citées au dessus fera l'objet d'un avertissement de l'équipe encadrante. Une récidive pourra entraîner l'exclusion provisoire voire définitive de l'adhérent. L'abonné déclare se conformer au présent règlement intérieur, y adhérer sans restriction, ni réserve.